

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Abonnements		103 826	102 032
Ventes de matériels		-	-
Autres revenus		-	-
Chiffres d'affaires		103 826	102 032
Autres		4 716	2 100
Total des produits d'exploitation (I)	3.1	108 542	104 132
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	3.2	69 340	67 752
Impôts et taxes	3.3	728	853
Charges de personnel	3.4	11 423	12 244
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	3.5	21 598	21 283
Autres charges	3.6	3 677	4 282
Total des charges d'exploitation (II)		106 765	106 414
Résultat d'exploitation (I - II)		1 777	(2 282)
Résultat financier	3.7	(5 568)	(1 472)
Résultat courant avant impôt		(3 791)	(3 754)
Résultat exceptionnel	3.8	744	1 037
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	3.9	-	-
Bénéfice net		(3 047)	(2 716)

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortisse- ments ou provisions	Montants nets au 31/12/2023	Montants nets au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	4.1	202 173	80 686	121 487	115 590
Immobilisations corporelles	4.2	95 831	64 230	31 602	31 846
Installations techniques		56 097	48 458	7 639	13 178
Autres immobilisations corporelles		39 733	15 771	23 963	18 668
Immobilisations financières	4.3	526	19	507	471
Actif immobilisé		298 529	144 935	153 595	147 906
Stocks		-	-	-	-
Clients	4.4	18 760	14 418	4 342	3 905
Autres créances	4.5	5 649	1 649	4 000	3 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités	4.6	773	-	773	473
Actif circulant		25 181	16 066	9 115	7 766
Charges constatées d'avance		473	-	473	616
Charges à répartir		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		324 184	161 001	163 184	156 288

CANAL+ TELECOM

COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
	Notes		
Capital social		2 185	2 185
Réserve légale		219	219
Autres réserves		24 490	24 490
Report à nouveau		(32 572)	(29 856)
Résultat de l'exercice		(3 047)	(2 716)
Provisions réglementées		294	471
Subventions d'investissement		1 085	1 310
Capitaux propres	4.7	(7 347)	(3 898)
Provisions pour risques et charges	4.8	779	624
Emprunts et autres passifs financiers	4.9	143 477	132 140
Fournisseurs	4.10	18 226	17 821
Dettes fiscales et sociales	4.11	3 981	4 499
Autres dettes	4.12	3 282	4 271
Total dettes		168 966	158 731
Produits constatés d'avance	4.13	785	832
Ecart de conversion passif		-	-
Total du passif		163 184	156 288

CANAL+ TELECOM

Société par actions simplifiée

ZAC de Moudong Centre

97122 BAIE MAHAULT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

CANAL+ TELECOM

Société par actions simplifiée

ZAC de Moudong Centre

97122 BAIE MAHAULT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société CANAL+ TELECOM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CANAL+ TELECOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric Souliard

Frédéric SOULIARD

CANAL+ TELECOM

RAPPORT ANNUEL 2023

EXERCICE 2023

	<i>Page</i>
■ BILAN	2
■ COMPTE DE RESULTAT	4
■ ANNEXES AUX COMPTES	5
■ TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	12

CANAL+ TELECOM

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Montants bruts	Amortisse- ments ou provisions	Montants nets au 31/12/2023	Montants nets au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	4.1	202 173	80 686	121 487	115 590
Immobilisations corporelles	4.2	95 831	64 230	31 602	31 846
Installations techniques		56 097	48 458	7 639	13 178
Autres immobilisations corporelles		39 733	15 771	23 963	18 668
Immobilisations financières	4.3	526	19	507	471
Actif immobilisé		298 529	144 935	153 595	147 906
Stocks		-	-	-	-
Clients	4.4	18 760	14 418	4 342	3 905
Autres créances	4.5	5 649	1 649	4 000	3 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités	4.6	773	-	773	473
Actif circulant		25 181	16 066	9 115	7 766
Charges constatées d'avance		473	-	473	616
Charges à répartir		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		324 184	161 001	163 184	156 288

CANAL+ TELECOM

COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Capital social		2 185	2 185
Réserve légale		219	219
Autres réserves		24 490	24 490
Report à nouveau		(32 572)	(29 856)
Résultat de l'exercice		(3 047)	(2 716)
Provisions réglementées		294	471
Subventions d'investissement		1 085	1 310
Capitaux propres	4.7	(7 347)	(3 898)
Provisions pour risques et charges	4.8	779	624
Emprunts et autres passifs financiers	4.9	143 477	132 140
Fournisseurs	4.10	18 226	17 821
Dettes fiscales et sociales	4.11	3 981	4 499
Autres dettes	4.12	3 282	4 271
Total dettes		168 966	158 731
Produits constatés d'avance	4.13	785	832
Ecart de conversion passif		-	-
Total du passif		163 184	156 288

CANAL+ TELECOM

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Abonnements		103 826	102 032
Ventes de matériels		-	-
Autres revenus		-	-
Chiffres d'affaires		103 826	102 032
Autres		4 716	2 100
Total des produits d'exploitation (I)	3.1	108 542	104 132
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	3.2	69 340	67 752
Impôts et taxes	3.3	728	853
Charges de personnel	3.4	11 423	12 244
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	3.5	21 598	21 283
Autres charges	3.6	3 677	4 282
Total des charges d'exploitation (II)		106 765	106 414
Résultat d'exploitation (I - II)		1 777	(2 282)
Résultat financier	3.7	(5 568)	(1 472)
Résultat courant avant impôt		(3 791)	(3 754)
Résultat exceptionnel	3.8	744	1 037
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	3.9	-	-
Bénéfice net		(3 047)	(2 716)

CANAL+ TELECOM

ANNEXES AUX COMPTES

La présente annexe fait partie des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de sorte que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

NOTE 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS

1.1 Présentation

Canal+ Télécom S.A.S. est un opérateur de télécommunications présent commercialement dans les 4 départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

Canal+ Télécom est une filiale à 100% de Canal+ Antilles, elle-même détenue à 58,27% par la société Canal+ International. Le pôle Canal+ International, qui opère tant à l'international qu'en outremer français, offre des bouquets payants de chaîne de télévisions, des services vidéo innovants, ainsi qu'une offre d'accès à internet haut débit et de téléphonie.

1.2 Faits significatifs

La performance de 2022 demeure conforme à la trajectoire enregistrée et déclenchée en 2020 dans tous les territoires où nous sommes présents. Les nouveaux modèles de vie professionnelle et personnelle continuent de soutenir la demande de connectivité et de maintenir l'utilisation croissante d'Internet. Ainsi, la consommation d'internet continue de croître.

La solidité de nos infrastructures et le rythme de déploiement du réseau FTTH ont permis de maintenir l'accélération de la croissance de notre parc Fibre : il représente désormais 53% des abonnés CANALBOX, soit une hausse de 10 points en une année.

La stratégie de Canal+ Telecom centrée sur le développement du très haut débit et de la fibre optique continue de porter ses fruits sur la dynamique commerciale, avec des ventes brutes soutenues et un niveau de churn contrôlé grâce à la pénétration du FTTH.

Le déploiement du FTTH s'est ainsi poursuivi à un rythme soutenu en 2022, avec un niveau de maturité toujours très différent sur nos 2 zones. A La Réunion, les initiatives visant à accélérer la finalisation des opérations de migration de l'ADSL vers la FTTH se sont poursuivies. Dans la zone Antilles-Guyane, Canal+

Telecom a œuvré pour accélérer l'essor du déploiement de la fibre optique.

Sur le marché de l'entreprise, Canal+ Business poursuit sa croissance, notamment grâce au renouvellement de certains contrats clés et à la signature de nouveaux contrats.

Les projections d'affaires de l'activité d'hébergement restent ambitieuses et devront contribuer au cours des prochaines années à consolider la performance de Canal+ Business.

CANAL+ TELECOM

NOTE 2 REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux de l'exercice ont été arrêtés en appliquant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 ainsi que les articles L. 123-12 à L. 123-28-8 du Code de commerce. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1 Présentation du compte de résultat

L'agrégat intitulé "dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises" correspond à la différence entre les dotations et les reprises d'amortissements et provisions.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles ont été évaluées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

Les coûts de développements internes consacrés à des projets dont la valeur d'utilité est supérieure à 1 an sont éligibles à capitalisation, et donc comptabilisables en immobilisations incorporelles.

Les frais d'accès aux services (FAS) facturés par les opérateurs de télécommunication sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les immobilisations incorporelles concernant des droits d'usage irrévocables (IRU) se déprécient linéairement sur leur durée d'utilité (de 6 à 15 ans pour les capacités sous-marines, 20 ou 40 ans pour le réseau Fibre optique).

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Concessions, brevets, droits similaires 1 à 15 ans
- Frais d'accès au service 1 à 3 ans
- IRU capacités sous-marines 6 à 15 ans
- IRU réseau Fibre optique 20 ou 40 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production, les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie de l'actif. Les durées d'utilisation sont revues à chaque clôture.

Les immobilisations corporelles comprennent principalement :

- Constructions 2 à 25 ans
- Equipements de réseau 5 à 8 ans
- Matériel & outillage industriel 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de bureau & mobilier 10 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la Société et sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

2.5 Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation est constatée en fonction des éléments suivants :

- Clients grand public : les statistiques sur les taux de recouvrement sur les 12 derniers mois glissants
- Clients entreprises, administrations & autres clients B2B : Canal+ Télécom réalise une analyse du risque au cas par cas.

2.6 Trésorerie et équivalents

Cette rubrique comprend les soldes en banque, et les autres placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

CANAL+ TELECOM

2.7 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers regroupent les emprunts et dettes financières, et notamment :

- Les découverts bancaires
- Les comptes courants créditeurs avec les autres sociétés du Groupe CANAL+, gérés quotidiennement de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »)
- Les dépôts et cautionnements reçus.

2.8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, la Société a une obligation juridique (légale, réglementaire, contractuelle), ou implicite, résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements comptables. Les dotations et reprises sont comptabilisées en résultat exceptionnel aux postes dotations aux provisions réglementées et amortissements dérogatoires.

2.9 Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques françaises, la Société participe aux prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies qui sont intégrés au régime français de Sécurité Sociale. La politique de financement de la Société est conforme aux obligations et réglementations publiques applicables.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies et multi-employeurs sont portées en charges dans le résultat de l'exercice.

2.10 Compte Personnel de Formation

L'application de l'avis 2004 F du Comité d'Urgence du CNC conduit la Société à ne pas comptabiliser de provision à la clôture de l'exercice.

Le compte personnel de formation permet à chaque salarié de suivre, à son initiative, une action de formation. Ce compte personnel de formation est crédité de 24 h pendant les 5 premières années, puis de 12 h pendant les 3 années suivantes, dans la limite d'un plafond de 150 heures.

2.11 Engagements hors-bilan

(milliers d'euros)	Montant	Date de fin
Maintenance des IRU - GCN	4163	Juin. 2031
Maintenance des IRU - Télécom Malaysia	156	Jan. 2026
Maintenance des IRU - Autres	2779	Jan. 2031
IRU cofinancement FTTH - Orange	3509	Déc. 2025
IRU cofinancement FTTH - Autres	2975	Déc. 2025
Contrat Metiss	5600	Jan. 2038
Achat de décodeurs	3511	Déc. 2023
TOTAL	22693	

2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reconnues en compte de résultat (résultat exceptionnel) au fur et à mesure des montants perçus ou des dépenses effectivement réalisées ouvrant droit à subvention.

2.13 Chiffre d'affaires

Les produits sont constatés dès lors que les prestations sont réalisées (Abonnements & communications téléphoniques liés à la vente des offres Mediaserv et Canalbox).

CANAL+ TELECOM

NOTE 3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Abonnements grand public	73 642	72 438
Chiffre d'affaires Clients Pro	16 950	16 750
Chiffre d'affaires opérateurs	13 234	12 844
Chiffre d'affaires	103 826	102 032

3.2 Autres achats et charges externes

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(milliers d'euros)	2023	2022
Commissions et honoraires	9 589	9 248
Coûts techniques	28 688	29 849
Publicité et promotion	156	208
Etudes et assistance	20 384	18 434
Frais de transport	219	324
Loyers, entretien, liaisons	7 983	6 314
Autres	2 322	3 375
TOTAL	69 340	67 752

3.3 Impôts et taxes

Ils s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
CVAE - CFE	254	268
Arcep et redevance réseau gazelle	104	121
Formation	199	307
Autres (organic, TVTS, ...)	171	157
TOTAL	728	853

3.4 Charges de personnel

Elles s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Salaires	8 082	8 013
Charges sociales	3 341	4 231
TOTAL	11 423	12 244

3.5 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Elles s'analysent comme suit, par catégorie d'actifs et de passifs concernés :

(milliers d'euros)	2023	2022
Immobilisations	18 901	18 179
Stocks	0	0
Créances clients	2 541	2 969
Risques & charges	156	135
TOTAL	21 598	21 283

3.6 Autres charges

Le poste, d'un montant global de 3 677 K€, correspond aux pertes sur créances irrécouvrables pour 2 594 K€, aux redevances chaînes pour 1 079 K€ et aux charges diverses de gestion courante pour 4 K€.

3.7 Résultat financier

Il s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Charges et produits d'intérêts	-5 550	-1 563
Charges et produits de changes	-18	91
Autres	0	0
TOTAL	-5 568	-1 472

Le résultat financier correspond essentiellement aux charges d'intérêts de comptes courants pour -5 550 K€.

3.8 Résultat exceptionnel

Il s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Quote part Subvention	225	510
Impayés		
Litiges		
Cessions d'actifs	393	253
Amortissements dérogatoires	177	298
Autres	-49	-24
TOTAL	744	1 037

3.9 Impôt sur les bénéfices

3.9.1 Analyse de l'impôt

Il s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Impôt au taux normal (33.3%)	-	-
Contribution sociale (3.3%)	-	-
Contribution sur dividendes	-	-
Crédits d'impôt	0	0
TOTAL	0	0

3.9.2 Situation fiscale latente

(milliers d'euros)	2023	2022
Décalages permanents		
Néant		
Décalages temporaires		
Organic	135	136
Déficits reportables	33 831	33 831
TOTAL	33 966	33 967

3.9.3 Ventilation de la charge d'impôt

CANAL+ TELECOM

(milliers d'euros)	Résultat	IS	Résultat net
Résultat courant	-3 791	0	-3 791
Résultat exceptionnel	744		744
Participation salariés	-	-	
Contributions/dividendes	-	-	0
Crédits d'impôt		0	0
TOTAL	-3 047	0	-3 047

NOTE 4 NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	transfert	2023
Fonds de commerce	91	0	0	0	91
Droit au bail	10	0	0	0	10
Logiciels et autres	53 505	0	0	0	53 505
FTTH - PM&PTO	90 875	17 666	-4 100	0	104 441
Autres immo. incorp.	41 188	1 350	-1 613	736	41 611
Immo. en cours	1 341	1 869	0	-736	2 464
TOTAL	187 010	20 875	- 5 713	0	202 173

Les variations des amortissements et dépréciations cumulés s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Fonds de commerce	0			0
Droit au bail	0			0
Logiciels et autres	31 596	3 711	0	35 307
FTTH - PM&PTO	10 447	4 523	-483	14 487
Autres immobilisations incorporelles	29 377	3 151	-1 636	30 892
TOTAL	71 420	11 385	-2 119	80 686

4.2 Immobilisations corporelles

Elles comprennent principalement à du matériel technique, des installations et agencements, ainsi que du matériel de bureau, notamment informatique.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	transfert	2023
Terrains/constructions	13 591	734	0	691	15 016
Installations techniques	55 823	520	-1 628	1 383	56 097
Autres immo. corp.	11 384	49	0	60	11 493
Immo. en cours	8 336	7 022	0	-2 124	13 224
TOTAL	89 134	8 325	-1 628	0	95 831

Les variations des amortissements et dépréciations cumulés s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Terrains/constructions	3 542	838	0	4 380
Installations techniques	42 645	7 093	- 1280	48 458
Autres immo. corp.	11 102	993	- 704	11 391
Immo. en cours	0	0	0	0
TOTAL	57 290	8 924	-1 984	64 230

4.3 Immobilisations financières

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Titres de participations	2	0	0	2
Provisions sur titres	0	0	0	0
Autres immob. financières	488	36	0	524
TOTAL	490	36	0	526

Le poste titres de participations se décompose comme suit :

- Canal + Madagascar : 5,5€
- Canal Média 1 : 664,36€
- Canal Média 2 : 859,33€

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et de l'effort construction.

4.4 Créances clients

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(milliers d'euros)	2023	2022
Clients	18 898	16 484
Factures à établir	-138	0
Dépréciation	-14 418	-12 579
TOTAL	4 342	3 905

4.5 Autres créances

(milliers d'euros)	2023	2022
Fournisseurs débiteurs	1 719	1 098
TVA	909	1 133
Personnels et organismes sociaux	13	16
Comptes courants	0	0
Autres débiteurs divers	3 008	2 790
Dépréciations	-1 649	-1 649
TOTAL	4 000	3 388

4.6 Disponibilités

Ce poste se compose des comptes bancaires.

CANAL+ TELECOM

4.7 Capitaux propres

Le capital social, composé de 2 185 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros, s'élève à 2 185 000 euros.

Les capitaux propres ont évolué comme suit depuis la clôture de l'exercice précédent :

(milliers d'euros)	2022	Aug	Dim	2023
Capital	2 185	0	0	2 185
Réserves légale & prime	24 708	0	0	24 708
Report à nouveau	-29 856	-2 716	0	-32 572
Résultat de l'exercice	-2 716	-3 047	2 716	-3 047
Dividendes		0	0	0
Provisions réglementées	471		-177	294
Subventions d'investissement	1 310		-225	1 085
TOTAL	-3 898	-5 763	2 315	-7 346

Le résultat de l'exercice 2023 est de -3 047 116,26€.

4.8 Provisions pour risques et charges

Le poste s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour charges	624	155	0	779
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Aut prov chg.non ded	0	0	0	0
TOTAL	624	155	0	779

4.9 Emprunts et autres passifs financiers

Le poste s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Dépôts et cautions reçus	649	699
Cash pooling / Canal +	137 627	129 167
Comptes bancaires créditeurs	5 200	2 274
TOTAL	143 476	132 140

4.10 Fournisseurs

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(milliers d'euros)	2023	2022
Fournisseurs	634	2 737
Factures non parvenues	17 592	15 084
TOTAL	18 226	17 821

L'ensemble des dettes fournisseurs sont à échéances moins d'un an.

4.11 Dettes fiscales et sociales

Le poste se décompose de la façon suivante :

(milliers d'euros)	2023	2022
Personnel & organismes sociaux	2 899	3 407
Etat - TVA & IS	1 082	1 091
TOTAL	3 981	4 498

4.12 Autres dettes

Les autres dettes pour un montant totale de 3 282K€ se décomposent essentiellement comme suit :

- Fournisseurs d'immobilisations pour 3 002 K€
- Dettes diverses pour 27 K€
- FAE clients pour 253 K€

4.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 785 K€ en 2023 et sont en diminution de 47 K€ par rapport à 2022.

CANAL+ TELECOM

NOTE 5 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir et les charges à payer, rattachés aux postes de créances et de dettes, sont les suivants :

(milliers d'euros)	2023	2022
Fournisseurs factures à recevoir	17 592	15 084
Fournisseurs d'immo. - FNP	2 866	3 457
Congés payés & charges	1 226	1 260
Etat - Charges à payer	203	198
Personnel autres charges à payer	927	1 141
Autres charges à payer	0	0
TOTAL charges à payer	22 814	21 139
Clients factures à établir	-214	-630
Divers produits à recevoir	0	0
Subvention à recevoir	0	195
Etats produits à recevoir	0	0
TOTAL produits à recevoir	-214	-435

NOTE 6 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

6.1 Rémunération du mandataire social

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à dévoiler une rémunération individuelle.

6.2 Autres parties liées

Vivendi a mis en place un système contractuel de gestion de trésorerie qu'elle propose à l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, notamment Canal+ Télécom. Ce système permet à une filiale de déposer ses excédents de trésorerie dans un compte courant auprès de Vivendi et d'emprunter des fonds sous forme d'avances à court terme. Groupe Canal+ fait bénéficier ses filiales directes et indirectes du système de gestion de trésorerie de Vivendi. Ainsi, le financement et la gestion de trésorerie de Canal+ Télécom sont assurés par le biais du compte courant avec Canal+ Antilles, géré quotidiennement et de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »).

Le compte courant de cash pooling pour la société Canal+ Télécom au 31 décembre 2023 est de 135 956 K€.

NOTE 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1 Engagements donnés

Ces engagements se répartissent de la manière suivante :

(milliers d'euros)	2023	2022
IFC	1 949	1 790
TOTAL	1 949	1 790

Les engagements en matière d'indemnités de retraites sont les suivants :

Engagements au 31/12/2022 :	1 790 K€
Service cost :	119 K€
Interest cost :	40 K€
Engagements globaux au 31/12/2023 :	1 949 K€

7.2 Engagements reçus

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait reçu aucun engagement significatif.

7.3 Avals et cautions

Des garanties bancaires pour 2 575 000 euros ont été constituées pour garantir les sommes susceptibles d'être dues dans le cadre de l'exécution des prestations de câblage des clients finaux fibre.

NOTE 8 EFFECTIFS

(nombre)	2023	2022
Cadres et assimilés	96	93
Employés	40	45
EFFECTIF MOYEN PERMANENT	136	138

NOTE 9 CONSOLIDATION

La Société est consolidée par VivendiSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 343 134 763, Siret 343 134 763 00048, dont le siège est situé 42 avenue Friedland, 75380 Paris Cedex 08, selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 10 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Tous les faits exceptionnels ou litiges ou incidence des contrôles fiscaux en cours susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière, ou le patrimoine de la Société, sont provisionnés à la clôture de l'exercice à hauteur de l'estimation du risque encouru.

NOTE 11 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

CANAL+ TELECOM

COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONSSociétés (>50 %)
(en milliers d'Euros)

Devises
 Capital (en K devises)
 Capitaux propres hors capital et résultat (en K devises)
 QP du capital détenue
 Valeur comptable brute des titres (en K devises)
 Valeur comptable nette des titres (en K devises)
 Prêts et avances non remboursées (en K devises)
 CA HT du dernier exercice (en K devises)
 Bénéfice (ou perte) du dernier exercice (en K devises)
 Cautions et avals donnés
 Dividendes encaissées (en K devises)
 Exercice de référence
 Date de clôture

Sociétés (autres participations)
(en milliers d'Euros)

	C+ Madagascar	Canal Média 1	Canal Média 2
Devises	MGA	EUR	EUR
Capital (en K devises)			
Capitaux propres hors capital et résultat (en K devises)			
QP du capital détenue			
Valeur comptable brute des titres (en K devises)	0	1	1
Valeur comptable nette des titres (en K devises)	0	1	1
Prêts et avances non remboursées (en K devises)			
CA HT du dernier exercice (en K devises)	154 143 975	461	127
Bénéfice (ou perte) du dernier exercice (en K devises)	5 086	416	139
637			
Cautions et avals donnés			
Dividendes encaissées (en K devises)			
Exercice de référence			
Date de clôture	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023

CANAL+ TELECOM

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.185.000 €

Siège social : ZAC DE MOUDONG CENTRE -
97122 BAIE MAHAULT

351 555 792 R.C.S. POINTE A PITRE

=====

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion du Président,

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au compte de report à nouveau, dont le solde débiteur de (32.572.148) euros passera à un solde débiteur de (35.619.275) euros.

constate, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

DocuSigned by:
Mikuta MBUMBÉ Lymé
3F3258CC505D48B...

Le Directeur Général

ANNEXES AUX COMPTES

La présente annexe fait partie des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de sorte que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

NOTE 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS

1.1 Présentation

Canal+ Télécom S.A.S. est un opérateur de télécommunications présent commercialement dans les 4 départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

Canal+ Télécom est une filiale à 100% de Canal+ Antilles, elle-même détenue à 58,27% par la société Canal+ International. Le pôle Canal+ International, qui opère tant à l'international qu'en outremer français, offre des bouquets payants de chaîne de télévisions, des services vidéo innovants, ainsi qu'une offre d'accès à internet haut débit et de téléphonie.

1.2 Faits significatifs

La performance de 2022 demeure conforme à la trajectoire enregistrée et déclenchée en 2020 dans tous les territoires où nous sommes présents. Les nouveaux modèles de vie professionnelle et personnelle continuent de soutenir la demande de connectivité et de maintenir l'utilisation croissante d'Internet. Ainsi, la consommation d'internet continue de croître.

La solidité de nos infrastructures et le rythme de déploiement du réseau FTTH ont permis de maintenir l'accélération de la croissance de notre parc Fibre : il représente désormais 53% des abonnés CANALBOX, soit une hausse de 10 points en une année.

La stratégie de Canal+ Telecom centrée sur le développement du très haut débit et de la fibre optique continue de porter ses fruits sur la dynamique commerciale, avec des ventes brutes soutenues et un niveau de churn contrôlé grâce à la pénétration du FTTH.

Le déploiement du FTTH s'est ainsi poursuivi à un rythme soutenu en 2022, avec un niveau de maturité toujours très différent sur nos 2 zones. A La Réunion, les initiatives visant à accélérer la finalisation des opérations de migration de l'ADSL vers la FTTH se sont poursuivies. Dans la zone Antilles-Guyane, Canal+

Telecom a œuvré pour accélérer l'essor du déploiement de la fibre optique.

Sur le marché de l'entreprise, Canal+ Business poursuit sa croissance, notamment grâce au renouvellement de certains contrats clés et à la signature de nouveaux contrats.

Les projections d'affaires de l'activité d'hébergement restent ambitieuses et devront contribuer au cours des prochaines années à consolider la performance de Canal+ Business.

CANAL+ TELECOM

NOTE 2 REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux de l'exercice ont été arrêtés en appliquant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 ainsi que les articles L. 123-12 à L. 123-28-8 du Code de commerce. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1 Présentation du compte de résultat

L'agrégat intitulé "dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises" correspond à la différence entre les dotations et les reprises d'amortissements et provisions.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles ont été évaluées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

Les coûts de développements internes consacrés à des projets dont la valeur d'utilité est supérieure à 1 an sont éligibles à capitalisation, et donc comptabilisables en immobilisations incorporelles.

Les frais d'accès aux services (FAS) facturés par les opérateurs de télécommunication sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les immobilisations incorporelles concernant des droits d'usage irrévocables (IRU) se déprécient linéairement sur leur durée d'utilité (de 6 à 15 ans pour les capacités sous-marines, 20 ou 40 ans pour le réseau Fibre optique).

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Concessions, brevets, droits similaires 1 à 15 ans
- Frais d'accès au service 1 à 3 ans
- IRU capacités sous-marines 6 à 15 ans
- IRU réseau Fibre optique 20 ou 40 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production, les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie de l'actif. Les durées d'utilisation sont revues à chaque clôture.

Les immobilisations corporelles comprennent principalement :

- Constructions 2 à 25 ans
- Equipements de réseau 5 à 8 ans
- Matériel & outillage industriel 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de bureau & mobilier 10 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la Société et sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

2.5 Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation est constatée en fonction des éléments suivants :

- Clients grand public : les statistiques sur les taux de recouvrement sur les 12 derniers mois glissants
- Clients entreprises, administrations & autres clients B2B : Canal+ Télécom réalise une analyse du risque au cas par cas.

2.6 Trésorerie et équivalents

Cette rubrique comprend les soldes en banque, et les autres placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

CANAL+ TELECOM

2.7 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers regroupent les emprunts et dettes financières, et notamment :

- Les découverts bancaires
- Les comptes courants créditeurs avec les autres sociétés du Groupe CANAL+, gérés quotidiennement de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »)
- Les dépôts et cautionnements reçus.

2.8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, la Société a une obligation juridique (légale, réglementaire, contractuelle), ou implicite, résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements comptables. Les dotations et reprises sont comptabilisées en résultat exceptionnel aux postes dotations aux provisions réglementées et amortissements dérogatoires.

2.9 Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques françaises, la Société participe aux prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies qui sont intégrés au régime français de Sécurité Sociale. La politique de financement de la Société est conforme aux obligations et réglementations publiques applicables.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies et multi-employeurs sont portées en charges dans le résultat de l'exercice.

2.10 Compte Personnel de Formation

L'application de l'avis 2004 F du Comité d'Urgence du CNC conduit la Société à ne pas comptabiliser de provision à la clôture de l'exercice.

Le compte personnel de formation permet à chaque salarié de suivre, à son initiative, une action de formation. Ce compte personnel de formation est crédité de 24 h pendant les 5 premières années, puis de 12 h pendant les 3 années suivantes, dans la limite d'un plafond de 150 heures.

2.11 Engagements hors-bilan

(milliers d'euros)	Montant	Date de fin
Maintenance des IRU - GCN	4163	Juin. 2031
Maintenance des IRU - Télécom Malaysia	156	Jan. 2026
Maintenance des IRU - Autres	2779	Jan. 2031
IRU cofinancement FTTH - Orange	3509	Déc. 2025
IRU cofinancement FTTH - Autres	2975	Déc. 2025
Contrat Metiss	5600	Jan. 2038
Achat de décodeurs	3511	Déc. 2023
TOTAL	22693	

2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reconnues en compte de résultat (résultat exceptionnel) au fur et à mesure des montants perçus ou des dépenses effectivement réalisées ouvrant droit à subvention.

2.13 Chiffre d'affaires

Les produits sont constatés dès lors que les prestations sont réalisées (Abonnements & communications téléphoniques liés à la vente des offres Mediaserv et Canalbox).

CANAL+ TELECOM

NOTE 3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Abonnements grand public	73 642	72 438
Chiffre d'affaires Clients Pro	16 950	16 750
Chiffre d'affaires opérateurs	13 234	12 844
Chiffre d'affaires	103 826	102 032

3.2 Autres achats et charges externes

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(milliers d'euros)	2023	2022
Commissions et honoraires	9 589	9 248
Coûts techniques	28 688	29 849
Publicité et promotion	156	208
Etudes et assistance	20 384	18 434
Frais de transport	219	324
Loyers, entretien, liaisons	7 983	6 314
Autres	2 322	3 375
TOTAL	69 340	67 752

3.3 Impôts et taxes

Ils s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
CVAE - CFE	254	268
Arcep et redevance réseau gazelle	104	121
Formation	199	307
Autres (organic, TVTS, ...)	171	157
TOTAL	728	853

3.4 Charges de personnel

Elles s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Salaires	8 082	8 013
Charges sociales	3 341	4 231
TOTAL	11 423	12 244

3.5 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Elles s'analysent comme suit, par catégorie d'actifs et de passifs concernés :

(milliers d'euros)	2023	2022
Immobilisations	18 901	18 179
Stocks	0	0
Créances clients	2 541	2 969
Risques & charges	156	135
TOTAL	21 598	21 283

3.6 Autres charges

Le poste, d'un montant global de 3 677 K€, correspond aux pertes sur créances irrécouvrables pour 2 594 K€, aux redevances chaînes pour 1 079 K€ et aux charges diverses de gestion courante pour 4 K€.

3.7 Résultat financier

Il s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Charges et produits d'intérêts	-5 550	-1 563
Charges et produits de changes	-18	91
Autres	0	0
TOTAL	-5 568	-1 472

Le résultat financier correspond essentiellement aux charges d'intérêts de comptes courants pour -5 550 K€.

3.8 Résultat exceptionnel

Il s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Quote part Subvention	225	510
Impayés		
Litiges		
Cessions d'actifs	393	253
Amortissements dérogatoires	177	298
Autres	-49	-24
TOTAL	744	1 037

3.9 Impôt sur les bénéfices

3.9.1 Analyse de l'impôt

Il s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Impôt au taux normal (33.3%)	-	-
Contribution sociale (3.3%)	-	-
Contribution sur dividendes	-	-
Crédits d'impôt	0	0
TOTAL	0	0

3.9.2 Situation fiscale latente

(milliers d'euros)	2023	2022
Décalages permanents		
Néant		
Décalages temporaires		
Organic	135	136
Déficits reportables	33 831	33 831
TOTAL	33 966	33 967

3.9.3 Ventilation de la charge d'impôt

CANAL+ TELECOM

(milliers d'euros)	Résultat	IS	Résultat net
Résultat courant	-3 791	0	-3 791
Résultat exceptionnel	744		744
Participation salariés	-	-	
Contributions/dividendes	-	-	0
Crédits d'impôt		0	0
TOTAL	-3 047	0	-3 047

NOTE 4 NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	transfert	2023
Fonds de commerce	91	0	0	0	91
Droit au bail	10	0	0	0	10
Logiciels et autres	53 505	0	0	0	53 505
FTTH - PM&PTO	90 875	17 666	-4 100	0	104 441
Autres immo. incorp.	41 188	1 350	-1 613	736	41 611
Immo. en cours	1 341	1 869	0	-736	2 464
TOTAL	187 010	20 875	- 5 713	0	202 173

Les variations des amortissements et dépréciations cumulés s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Fonds de commerce	0			0
Droit au bail	0			0
Logiciels et autres	31 596	3 711	0	35 307
FTTH - PM&PTO	10 447	4 523	-483	14 487
Autres immobilisations incorporelles	29 377	3 151	-1 636	30 892
TOTAL	71 420	11 385	-2 119	80 686

4.2 Immobilisations corporelles

Elles comprennent principalement à du matériel technique, des installations et agencements, ainsi que du matériel de bureau, notamment informatique.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	transfert	2023
Terrains/constructions	13 591	734	0	691	15 016
Installations techniques	55 823	520	-1 628	1 383	56 097
Autres immo. corp.	11 384	49	0	60	11 493
Immo. en cours	8 336	7 022	0	-2 124	13 224
TOTAL	89 134	8 325	-1 628	0	95 831

Les variations des amortissements et dépréciations cumulés s'analysent comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Terrains/constructions	3 542	838	0	4 380
Installations techniques	42 645	7 093	- 1280	48 458
Autres immo. corp.	11 102	993	- 704	11 391
Immo. en cours	0	0	0	0
TOTAL	57 290	8 924	-1 984	64 230

4.3 Immobilisations financières

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Titres de participations	2	0	0	2
Provisions sur titres	0	0	0	0
Autres immob. financières	488	36	0	524
TOTAL	490	36	0	526

Le poste titres de participations se décompose comme suit :

- Canal + Madagascar : 5,5€
- Canal Média 1 : 664,36€
- Canal Média 2 : 859,33€

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et de l'effort construction.

4.4 Créances clients

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(milliers d'euros)	2023	2022
Clients	18 898	16 484
Factures à établir	-138	0
Dépréciation	-14 418	-12 579
TOTAL	4 342	3 905

4.5 Autres créances

(milliers d'euros)	2023	2022
Fournisseurs débiteurs	1 719	1 098
TVA	909	1 133
Personnels et organismes sociaux	13	16
Comptes courants	0	0
Autres débiteurs divers	3 008	2 790
Dépréciations	-1 649	-1 649
TOTAL	4 000	3 388

4.6 Disponibilités

Ce poste se compose des comptes bancaires.

CANAL+ TELECOM

4.7 Capitaux propres

Le capital social, composé de 2 185 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros, s'élève à 2 185 000 euros.

Les capitaux propres ont évolué comme suit depuis la clôture de l'exercice précédent :

(milliers d'euros)	2022	Aug	Dim	2023
Capital	2 185	0	0	2 185
Réserves légale & prime	24 708	0	0	24 708
Report à nouveau	-29 856	-2 716	0	-32 572
Résultat de l'exercice	-2 716	-3 047	2 716	-3 047
Dividendes		0	0	0
Provisions réglementées	471		-177	294
Subventions d'investissement	1 310		-225	1 085
TOTAL	-3 898	-5 763	2 315	-7 346

Le résultat de l'exercice 2023 est de -3 047 116,26€.

4.8 Provisions pour risques et charges

Le poste s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2022	+	-	2023
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour charges	624	155	0	779
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Aut prov chg.non ded	0	0	0	0
TOTAL	624	155	0	779

4.9 Emprunts et autres passifs financiers

Le poste s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	2023	2022
Dépôts et cautions reçus	649	699
Cash pooling / Canal +	137 627	129 167
Comptes bancaires créditeurs	5 200	2 274
TOTAL	143 476	132 140

4.10 Fournisseurs

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(milliers d'euros)	2023	2022
Fournisseurs	634	2 737
Factures non parvenues	17 592	15 084
TOTAL	18 226	17 821

L'ensemble des dettes fournisseurs sont à échéances moins d'un an.

Le poste se décompose de la façon suivante :

(milliers d'euros)	2023	2022
Personnel & organismes sociaux	2 899	3 407
Etat - TVA & IS	1 082	1 091
TOTAL	3 981	4 498

4.12 Autres dettes

Les autres dettes pour un montant totale de 3 282K€ se décomposent essentiellement comme suit :

- Fournisseurs d'immobilisations pour 3 002 K€
- Dettes diverses pour 27 K€
- FAE clients pour 253 K€

4.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 785 K€ en 2023 et sont en diminution de 47 K€ par rapport à 2022.

4.11 Dettes fiscales et sociales

CANAL+ TELECOM

NOTE 5 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir et les charges à payer, rattachés aux postes de créances et de dettes, sont les suivants :

(milliers d'euros)	2023	2022
Fournisseurs factures à recevoir	17 592	15 084
Fournisseurs d'immo. – FNP	2 866	3 457
Congés payés & charges	1 226	1 260
Etat – Charges à payer	203	198
Personnel autres charges à payer	927	1 141
Autres charges à payer	0	0
TOTAL charges à payer	22 814	21 139
Clients factures à établir	-214	-630
Divers produits à recevoir	0	0
Subvention à recevoir	0	195
Etats produits à recevoir	0	0
TOTAL produits à recevoir	-214	-435

NOTE 6 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

6.1 Rémunération du mandataire social

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à dévoiler une rémunération individuelle.

6.2 Autres parties liées

Vivendi a mis en place un système contractuel de gestion de trésorerie qu'elle propose à l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, notamment Canal+ Télécom. Ce système permet à une filiale de déposer ses excédents de trésorerie dans un compte courant auprès de Vivendi et d'emprunter des fonds sous forme d'avances à court terme. Groupe Canal+ fait bénéficier ses filiales directes et indirectes du système de gestion de trésorerie de Vivendi. Ainsi, le financement et la gestion de trésorerie de Canal+ Télécom sont assurés par le biais du compte courant avec Canal+ Antilles, géré quotidiennement et de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »).

Le compte courant de cash pooling pour la société Canal+ Télécom au 31 décembre 2023 est de 135 956 K€.

NOTE 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1 Engagements donnés

Ces engagements se répartissent de la manière suivante :

(milliers d'euros)	2023	2022
IFC	1 949	1 790
TOTAL	1 949	1 790

Les engagements en matière d'indemnités de retraites sont les suivants :

Engagements au 31/12/2022 :	1 790 K€
Service cost :	119 K€
Interest cost :	40 K€
Engagements globaux au 31/12/2023 :	1 949 K€

7.2 Engagements reçus

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait reçu aucun engagement significatif.

7.3 Avals et cautions

Des garanties bancaires pour 2 575 000 euros ont été constituées pour garantir les sommes susceptibles d'être dues dans le cadre de l'exécution des prestations de câblage des clients finaux fibre.

NOTE 8 EFFECTIFS

(nombre)	2023	2022
Cadres et assimilés	96	93
Employés	40	45
EFFECTIF MOYEN PERMANENT	136	138

NOTE 9 CONSOLIDATION

La Société est consolidée par VivendiSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 343 134 763, Siret 343 134 763 00048, dont le siège est situé 42 avenue Friedland, 75380 Paris Cedex 08, selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 10 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Tous les faits exceptionnels ou litiges ou incidence des contrôles fiscaux en cours susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière, ou le patrimoine de la Société, sont provisionnés à la clôture de l'exercice à hauteur de l'estimation du risque encouru.

NOTE 11 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

CANAL+ TELECOM

COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (>50 %)
(en milliers d'Euros)

Devises
Capital (en K devises)
Capitaux propres hors capital et résultat (en K devises)
QP du capital détenue
Valeur comptable brute des titres (en K devises)
Valeur comptable nette des titres (en K devises)
Prêts et avances non remboursées (en K devises)
CA HT du dernier exercice (en K devises)
Bénéfice (ou perte) du dernier exercice (en K devises)
Cautions et avals donnés
Dividendes encaissées (en K devises)
Exercice de référence
Date de clôture

Sociétés (autres participations)
(en milliers d'Euros)

	C+ Madagascar	Canal Média 1	Canal Média 2
Devises	MGA	EUR	EUR
Capital (en K devises)			
Capitaux propres hors capital et résultat (en K devises)			
QP du capital détenue			
Valeur comptable brute des titres (en K devises)	0	1	1
Valeur comptable nette des titres (en K devises)	0	1	1
Prêts et avances non remboursées (en K devises)			
CA HT du dernier exercice (en K devises)	154 143 975	461	127
Bénéfice (ou perte) du dernier exercice (en K devises)	5 086	416	139
637			
Cautions et avals donnés			
Dividendes encaissées (en K devises)			
Exercice de référence			
Date de clôture	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023